



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 50
Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Madame Catherine HERVIEU	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Vincent TESTORI pouvoir à Monsieur François DESEILLE

OBJET : FINANCES

Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon – Compléments au rapport du 21 Mars 2022

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs complémentaires et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées,...) vendus au Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon. Ce rapport vient notamment compléter les premiers tarifs délibérés en Conseil Municipal du 21 Mars 2022 pour l'ouverture du Pôle Culturel le 6 mai 2022 en proposant des prestations pour les groupes, entreprises et comités d'entreprises.

Ces nouvelles offres s'inscrivent dans la stratégie commerciale mise en place avec les partenaires privés de la Cité, visant notamment à augmenter, en complément de la clientèle individuelle, la clientèle groupes via des tours opérateurs, autocaristes, comités d'entreprises...et la clientèle entreprises.

Rappel des modalités de gestion des paiements

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville dispose d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel sont aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs (individuels, groupes,...).

Détail des nouveaux éléments tarifaires

- Ateliers culinaires initiation (ateliers d'une heure animés en interne par le Pôle Culturel):

- revendeurs touristiques, CSE (Comité Social et Économique), Groupes de 10 personnes et plus: 6,50 euros par personne
- individuels: 8 euros par personne
- duo (un adulte + un enfant de 12 ans au plus): 13 euros

- Ateliers culinaires avec un chef (ateliers de deux heures animés par un professionnel):

- revendeurs touristiques, CSE, Groupes de 10 personnes et plus: 18,50 euros par personne
- individuels: 20 euros par personne

- Mini-stages culinaires avec un chef (3 ateliers de 2H30):

- a) individuels: 53 euros par personne
- b) revendeurs touristiques, CSE, Groupes de 10 personnes et plus: 50 euros par personne

- **Visites guidées gourmandes** pour les revendeurs touristiques, CSE, Groupes de 10 personnes et plus : 7,50 euros par personne (au lieu de 9 euros pour les individuels)

- **Visite libre des espaces culturels:** il est proposé d'appliquer aux CSE le même tarif que celui voté pour les revendeurs professionnels, soit 8 euros par personne.

- **Visite 1ère découverte de la Cité** (accès libre aux espaces culturels + découverte de deux vins à la Cave de la Cité + remise d'un verre à vin au logo de la Cité) : il est proposé d'appliquer aux CSE le même tarif que celui voté pour les revendeurs professionnels, soit 14 euros par personne.

- **Pack visite PLUS de la Cité** pour les revendeurs touristiques, CSE, Groupes de 10 personnes et plus incluant : une visite guidée gourmande d'un des espaces d'exposition du Pôle Culturel, un accès libre aux autres espaces d'exposition, une dégustation de deux vins de Bourgogne ou de boissons non alcoolisées à la Cave de la Cité et la remise d'un verre à vin au logo de la Cité dans un coffret cadeau : **forfait de 20 euros par personne** (26 euros pour les individuels).

- **Privatisation des espaces d'exposition du Pôle Culturel** : forfait de 2H d'utilisation incluant la mise à disposition de l'espace, la surveillance et le nettoyage de l'espace - réservé à des événements professionnels qui ne modifient pas l'aménagement général de l'espace et ne présentent pas de risques pour les installations exposées : **forfait de 500 euros** par privatisation.

- **Nouveau tarif de vente du journal de l'exposition « Et si on allait au resto ? »** : un tarif de 2 euros avait été voté pour la vente d'un 4 pages présentant l'exposition « Et si on allait au resto ? ». Un journal complet de l'exposition a finalement été réalisé.
Il est proposé de le mettre en vente à la boutique culturelle au prix de 3,50 euros.

- **Organisation de prestations par le Pole Culturel CITE pour des évènements ou des clients extérieurs à la Cité ou dans le cadre de demandes de prestations privées à la Cité :**

Le Pôle Culturel de la Cité est régulièrement sollicité pour organiser des animations privées à la Cité et pour participer à des événements extérieurs au cours desquels la valorisation du repas gastronomique des Français tel qu'il a été inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco est pertinent (ex: ateliers dans le cadre du week-end Grand Siècle à la Citadelle de Besançon, conférence pendant le festival Mets et Mots de la Cité de la Langue Française à Villers-Cotterêts....).

Le Pôle est aussi sollicité pour apporter son expertise dans la conception d'expositions d'interprétation et/ou de programmes de médiations par des acteurs culturels, privés ou publics.

Afin de pouvoir facturer ces interventions, il est proposé de délibérer sur les tarifs suivants:

a) Conférences et Ateliers privatifs (8 à 15 personnes maximum – 1h d'atelier)

- 200 euros à la Cité et dans le périmètre de Dijon Métropole
- 300 euros dans un périmètre de 100 km hors Dijon Métropole.
- 400 euros dans un périmètre de plus de 100 km autour de la Cité et 50 euros par 100 km supplémentaires.

b) Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès d'acteurs culturels, de structures publiques hors du périmètre de Dijon Métropole :

- 800 euros par jour de mission en France,
- 1 200 euros par jour de mission en Europe.

Les demandes d'AMO hors Europe feront l'objet de devis spécifiques basés sur un coût journalier de 1 200 euros auxquels s'ajouteront les frais spécifiques de mission pour chaque pays et structure cliente.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les nouveaux tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 55	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

